



*Régie intermunicipale  
du service de sécurité incendie  
des municipalités de  
Tring-Jonction, Saint-Frédéric,  
Saint-Jules et Saint-Séverin.*



## RÉGIE INTERMUNICIPALE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DES MUNICIPALITÉS DE TRING-JONCTION, SAINT-FRÉDÉRIC, SAINT-JULES ET SAINT-SÉVERIN

Mercredi 25 mai 2022 19h

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, St-Frédéric, St-Jules et St-Séverin ce 25 mai 2022 à 19h dument convoquée et à laquelle il y avait quorum et étaient présents :

### Membres votants :

**Monsieur Mario Groleau**

Président et maire de la Municipalité de Tring-Jonction

**Monsieur Jacques Berthiaume**

Représentant substitut de la Municipalité de Saint-Frédéric

**Monsieur Gino Vachon**

Représentant substitut de la Municipalité de Saint-Jules

**Madame Patricia Labbé**

Représentante substitut de la Municipalité de Saint-Séverin

### Membres non-votants :

**Monsieur Joël Giguère**

Représentant substitut de la Municipalité de Tring-Jonction

### Sont absents :

**Madame Micheline Grenier**

Vice-présidente et mairesse de la Municipalité de Saint-Frédéric

**Monsieur René Leduc**

Secrétaire-trésorier du CA et maire de la Municipalité de Saint-Séverin

**Monsieur Sylvain Cloutier**

Maire de la Municipalité de Saint-Jules

### Assistent également de la Régie :

**Monsieur Marc-André Paré**

Directeur général et greffier-trésorier

**Monsieur Israël Dodier**

Directeur incendie et chef pompier



**1. Ouverture de la séance**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h. Mario Groleau souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2022-05-25-01

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Demande d'aide financière au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);
4. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Gino Vachon d'adopter l'ordre du jour.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

2022-05-25-02

**3. Demande d'aide financière au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)**

**ATTENDU QUE** la caserne incendie actuelle ne répond pas aux besoins de la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin (Régie);

**ATTENDU QUE** la Régie doit faire la location d'un garage supplémentaire pour entreposer certains de ses véhicules et le risque associé à la longévité du bail par le propriétaire;

**ATTENDU QUE** la Régie a obtenu un bilan de santé de la caserne actuelle par le bureau d'architecte *Lemay et Côté architectes inc* démontrant que la caserne actuelle demande plusieurs réparations majeures;

**ATTENDU QUE** la Régie doit procéder à la construction d'une nouvelle caserne;

**ATTENDU QUE** le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM).

Il est proposé par Jacques Berthiaume et résolu unanimement que :

le conseil d'administration de la Régie intermunicipale autorise le dépôt de la demande d'aide financière;



la Régie intermunicipale a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

la Régie intermunicipale s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

la Régie intermunicipale confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

le directeur général et greffier-trésorier soit mandaté afin de déposer la demande d'aide financière au PRACIM et de signer les documents nécessaires à la demande.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

2022-05-25-03

**4. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 19h14 par Gino Vachon que la séance soit levée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mario Groleau  
Président

Marc-André Paré  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Mario Groleau, président atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.